

Arrêté municipal dimanche 26 septembre 2021 **de 7 h à 19 h**. Mise en place des barrières à partir de 7 h.

**1** Petite rue de l'église – Accès au parking.

Mise en sens unique du cimetière à l'église.

**2** Rue de Sercey – Traversée des randonneurs pour le retour au départ.

Stationnement interdit.

Sens unique du lavoir « Mont Chauvin » au cimetière.

Protéger les piétons qui descendent pour rejoindre la salle des fêtes (mise en place de barrières).

**3** Rue Gaudot – Descente des randonneurs.

Circulation interdite du carrefour rue de la Poste à la rue du Pont.

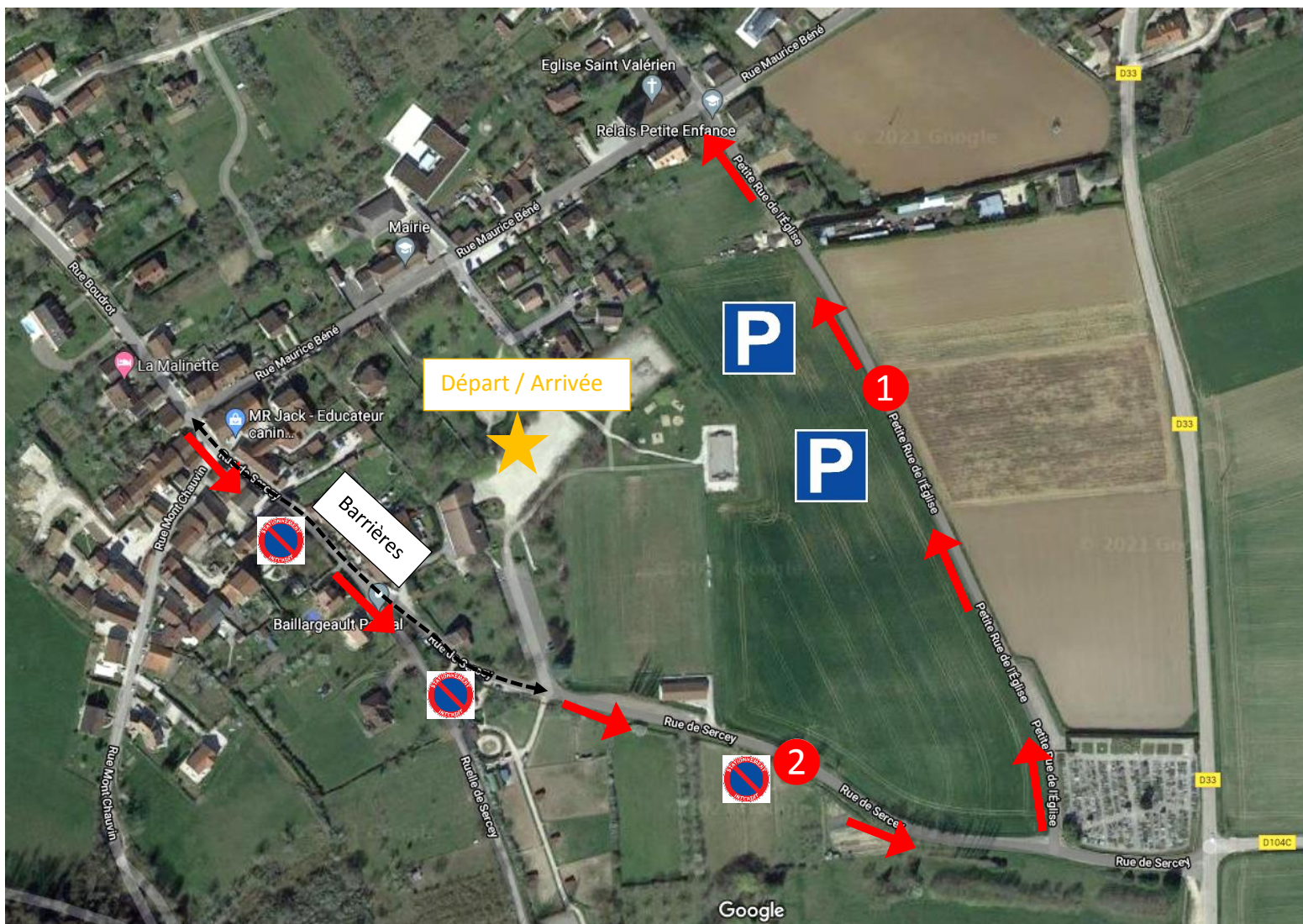
**4** Rue du Four – Descente des randonneurs.

Sens unique descendant, du lavoir à la rue Baudrot.

Déviation par la rue des Ferrettes et la rue Mialet.

**5** Rue derrière le château – Traversée des randonneurs à plusieurs reprises.

Circulation interdite sauf accès au parking du château depuis la route départementale 104g.



**1** Petite rue de l'église –  
Accès au parking.

Mise en sens unique du  
cimetière à l'église.

**2** Rue de Sercey –  
Traversée des randonneurs pour  
le retour au départ.

Stationnement interdit.

Sens unique du lavoir « Mont  
Chauvin » au cimetière.

Protéger les piétons qui  
descendent pour rejoindre la  
salle des fêtes (mise en place de  
barrières).



**3** Rue Gaudot – Descente des randonneurs.

Circulation interdite du carrefour rue de la Poste à la rue du Pont.



**4** Rue du Four – Descente des randonneurs.  
 Sens unique descendant, du lavoir à la rue Baudrot.  
 Déviation par la rue des Ferrettes et la rue Mialet.

**5** Rue derrière le château – Traversée des randonneurs à plusieurs reprises.  
 Circulation interdite sauf accès au parking du château depuis la route départementale 104g.